

# ELECTIONS DES DELEGUES DE CLASSE



**OCTOBRE 2012**

# Pour qui voter?



- Les **candidats** se sont déclarés avec leurs suppléants.
- C'est à vous maintenant de choisir vos **délégués**, en ayant conscience qu'ils seront vos **représentants** dans toutes les **instances du collège**, et ce, pour toute l'année.
- Il convient de voter pour un bon délégué, et non pour un copain.
- A vous, maintenant, de faire le bon choix...



# Le matériel de vote



- Pour aller voter, vous devrez vous munir de votre ***carnet de correspondance***, qui vous servira de ***carte d'électeur***.
- Cette carte est tamponnée lorsque vous avez voté



# Comment voter?



- Vous devez prendre un bulletin de **TOUS** les candidats qui se présentent...
- **2 bulletins blancs** (=sans nom) au cas où aucun candidat ne vous inspire
- Ainsi qu'une enveloppe...



# Comment voter?



- Pour aller ensuite dans l'**isoloir**: c'est là que vous mettrez les **2 bulletins** qui correspondent aux candidats choisis dans une enveloppe, à l'abri des regards.
- Les bulletins restants seront déposés dans la poubelle prévue à cet effet.



# Comment voter?

- Une fois votre choix fait, vous pouvez sortir de l'***isoloir*** pour mettre votre enveloppe dans l'urne.
- Vous avez voté!!!
- C'est à ce moment qu'on tamponnera votre ***carnet/carte d'électeur***.



# Comment voter?



- Votre vote effectué, vous devez récupérer votre carnet tamponné et aller **émarger** (= signer) la **liste d'émargement** .



# Après le vote...



- Après le vote, des **assesseurs** sont désignés pour assurer le **dépouillement**, c'est-à-dire compter le nombre de voix pour chaque candidat, ainsi que le nombre de bulletins blancs.





# Les élus...



- Sont élus au **1<sup>er</sup> tour** les candidats qui obtiennent la **majorité absolue**, c'est-à-dire la moitié des voix +1.
- Si ce n'est pas le cas, un **2<sup>ème</sup> tour** aura lieu, cette fois-ci à la **majorité relative**.
- Si 2 candidats sont à égalité, le plus jeune l'emportera.
- Les candidats élus sont félicités et entament leur **mandat**.



# Les délégués

- Une fois élus, les délégués de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> pourront ***se déclarer candidat*** pour être délégués au ***C.A. (Conseil d'Administration=*** instance où sont prises toutes les décisions importantes pour la vie du collège).
- Tous les délégués voteront lors de cette ***élection.***

